Des isoloirs installés dans les prisons pour encourager le vote des détenus lors des élections

22/03/2019 à 15h17

La garde des Sceaux Nicole Belloubet a annoncé, ce vendredi, que des isoloirs seraient désormais installés dans les prisons pour favoriser le vote des détenus lors des élections. Le dispositif va être inauguré lors des élections européennes. Jusqu'à présent, les détenus pouvaient voter par procuration ou obtenir une permission de sortie le jour du scrutin.

« **Voter c'est votre droit, la citoyenneté ne s'arrête pas aux murs de la prison** ! » : la garde des Sceaux Nicole Belloubet a annoncé vendredi lors d'une visite de la maison d'arrêt de Luynes (Bouches-du-Rhône) que les détenus pourraient dorénavant voter en prison.

« **Il y a très peu de détenus en France qui sont privés de leur droit de vote -500 environ sur 70 000- et pourtant à l'élection présidentielle, il n'y a eu que 1 000 votants** », a déploré la ministre de la Justice.

En France, les détenus pouvaient jusqu'à présent voter par procuration, ou en obtenant une permission le jour du scrutin. La loi de la réforme de la justice validée dans la nuit de jeudi à vendredi par le conseil constitutionnel prévoit, en plus de ces deux modalités, l'organisation d'un vote dans les prisons.

[…]

Ouest France